

N° 761  
26 MARS 2016

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



## ÉDITO

### LES 50 ANS DU SNES



Le congrès national du SNES-FSU qui s'ouvre ce lundi à Grenoble sera marqué par deux anniversaires que tout oppose : les 50 ans du SNES et les deux ans du gouvernement Valls, dont la nomination avait eu lieu pendant le congrès national de Marseille.

Nous fêtons le premier dans la convivialité et le respect dû à celles et ceux qui, en 1966, ont su construire un formidable outil revendicatif pour les personnels et le second degré. Pour le second, sans aucune hésitation, le congrès le placera sous le signe de l'action, de l'unité, de la fierté d'être des

fonctionnaires d'État au service de la jeunesse. Collège, lycée, revalorisation, alternatives économiques, sociales et environnementales, défense des droits individuels et collectifs... seront au cœur des débats pour consolider notre corpus revendicatif et définir les modalités d'action dans un contexte qui permet d'espérer, enfin, le développement d'un puissant mouvement social.

Le SNES, avec et dans la FSU, continuera d'y prendre toute sa part, en particulier le 31 mars qui doit être un rendez-vous majeur des forces sociales. Une semaine pour analyser, débattre, construire, proposer et agir... bref un congrès du SNES.

■ **Roland Hubert**, cosecrétaire général

## CLIMAT SOCIAL MALGRÉ LE DÉGEL, ÇA CHAUFFE !

Le Medef en est pour ses frais ; alors qu'il souhaitait vivement que le Parlement vote vite le projet de loi El Khomri, qui consacre l'inversion de la hiérarchie des normes et laisse le salarié désarmé devant le chef d'entreprise, la jeunesse avec l'appui des salariés, s'est fait entendre. Après les importantes manifestations du 9 mars, le 17 a rassemblé moins de salariés en l'absence d'arrêts de travail mais a vu lycéens et étudiants descendre plus nombreux dans la rue. Loin de désarmer devant les aménagements au projet concédés par le Premier ministre, ils entendent bien poursuivre le mouvement et avoir leur mot à dire sur l'avenir qu'on leur prépare. Une véritable dynamique est engagée qui rassemble générations, salariés du public et du privé ; après la nouvelle étape du 24, jour de présentation de la loi Travail au Conseil des ministres, le 31 s'annonce comme un très gros temps fort de la mobilisation. Renforçant l'appel interprofessionnel, les fédérations de la Fonction publique CGT, FSU, FO, Solidaires lancent aussi un mot d'ordre de grève, faisant l'analyse que l'inversion de la hiérarchie des normes imposée dans le privé ne tarderait pas à concerner la Fonction publique. De même, l'intersyndicale second degré engagée depuis près d'un an avec la majorité des enseignants dans la lutte contre la réforme Collège2016 continue à dénoncer la logique de remise en cause des garanties nationales et d'accroissement du pouvoir des hiérarchies locales.

Le mécontentement est général face au manque d'écoute de la part du gouvernement, très caractéristique dans l'Éducation nationale, face à des réformes de semblable inspiration, face au renoncement à penser des évolutions positives, face au **Suite page 2 >>>**



### CETTE SEMAINE 3

- L'ACTION CONTINUE, MOBILISATION LE 31 MARS
- COLLÈGE : CIRCULAIRE DE RENTRÉE

### ENJEUX 4-5

- SALAIRE DES FONCTIONNAIRES
- LOI TRAVAIL
- STATUT DES FONCTIONNAIRES
- MGEN
- SEGPA
- NOUVELLES RÉGIONS ET ACADÉMIES

### MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- BILAN RÉFORME DU LYCÉE
- CO-PSY
- MOUVEMENT INTER 2016
- GRETA

### SUR LE TERRAIN 7

- CONGRÈS ACADÉMIQUE
- ACTION RETRAITÉS

**Cahier intérieur  
INTRA 2016  
P. I à IV**

LOI TRAVAIL, REVALORISATION, COLLÈGE 2016

# GRÈVE LE 31 MARS

## Mêmes combats ! Mobilisons-nous !





»»» Suite de la page 1

## CLIMAT SOCIAL MALGRÉ LE DÉGEL, ÇA CHAUFFE !

renvoi au local et à l'accentuation de la pression sur les salariés. À un an des élections présidentielles, le gouvernement englué dans un débat sur la révision constitutionnelle, critiqué de toutes parts, tente de déminer le terrain. Il a ainsi mis fin, contraint et forcé, aux six ans de gel du point d'indice des fonctionnaires, lâchant une augmentation de 1,2 % en deux temps au lieu des 0,3-0,4 % prévus initialement ; cette mesure n'a fait que renforcer la détermination de la FSU, avec d'autres, à accentuer la pression pour obtenir un plan de rattrapage des pertes cumulées depuis 2010 qui s'élève à près de 8 %. La convergence des mobilisations est de nature à obliger le gouvernement à bouger, prendre enfin en compte ce que disent les personnels. C'est pourquoi le SNES-FSU appelle à se réunir en assem-

blées générales dans les établissements pour préparer le 31, poursuivre les actions afin d'obtenir l'abrogation de la réforme du collège qui ne doit pas se mettre en place à la rentrée. Les remontées des académies font d'ailleurs état d'aménagements de la réforme portés par l'institution elle-même, comme l'obligation d'un EPI sur un seul niveau. La ministre a beau mobiliser tout son service de communication pour essayer de démentir : le bateau prend l'eau et le MEN serait bien inspiré d'ouvrir des discussions pour regarder sérieusement quelles mesures efficaces prendre pour le collège. Le congrès qui se tient prochainement actera de nouvelles propositions d'initiatives nationales, en tenant compte de la situation générale, et débattrra d'une consultation des syndiqué-e-s. ■ **Frédérique Rolet**

Publicité

SPÉCIAL | MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

**-10% SUR VOTRE ASSURANCE AUTO\***

**Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.**

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier d'enseignant : une protection juridique en cas de litige avec élèves ou parents, une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt maladie, ou encore un accompagnement et une assistance psychologique en cas d'agression verbale ou physique. Rejoignez GMF - 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics. Pour en savoir plus rendez-vous sur [www.gmf.fr/education-nationale](http://www.gmf.fr/education-nationale)

\*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES** et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre. APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

## DROITS ET LIBERTÉS REFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE



© Véronique Pomvert

L'Assemblée a adopté à une large majorité la réforme de la procédure pénale. Ce texte comprend plusieurs mesures présentant des reculs significatifs des droits et visant à transposer dans le droit commun les dispositions d'exception de l'état d'urgence : élargissement des perquisitions de nuit, recueil massif et indifférencié des données de connexion des téléphones mobiles (ISMI catcher), extension des assignations à résidence sur décision administrative, du droit à l'usage des armes pour les policiers... Il prévoit aussi dans le cadre des contrôles d'identité la fouille des bagages et la possibilité de « retenir » pendant 4 heures la personne contrôlée.

Il transfère aussi, dans certains cas, le contrôle exercé jusqu'à présent par un juge au parquet, qui ne présente pas les mêmes garanties d'indépendance vis-à-vis du pouvoir.

Le bilan qui peut être fait de l'application de l'état d'urgence incite à nuancer fortement le discours sur la nécessaire réduction des libertés individuelles pour assurer la sécurité. La banalisation de l'exception en est d'autant moins acceptable.

■ **Hervé Le Fiblec**

## LÉGION D'HONNEUR : LA DIPLOMATIE DU SANG !

En catimini, le Président a distingué de la Légion d'honneur le prince héritier des Saoud d'Arabie. Les citoyennes françaises la reçoivent pour récompenser leur mérite au service de la nation. La justification diplomatique paraît bien faible devant l'état des droits humains en Arabie : coups de fouet en public pour « immoralité », c'est-à-dire pour avoir simplement exprimé son opposition au régime, 70 exécutions au sabre depuis le début de l'année. Avec cette décoration, ce sont les valeurs françaises qui sont encore une fois entachées du sang des victimes d'un régime totalitaire ! ■

## FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE

Le 1<sup>er</sup> avril, la fin de la trêve hivernale sera une fois de plus source d'angoisse pour des milliers de locataires dans un contexte de loyers toujours trop chers, d'érosion des allocations logement et de manque cruel de logements sociaux, de chômage, et de montée de la pauvreté.

Le SNES appelle à participer aux manifestations du 2 avril initiées par la plate-forme des mouvements sociaux, à laquelle la FSU participe pour exiger notamment : l'arrêt des expulsions, la construction massive de vrais logements sociaux. Rendez-vous à Paris, 14 h 30, place de la République. ■



« Le bonheur c'est lorsque vos actes sont en accord avec vos paroles » INDIRA GANDHI

MOBILISATION DU 31 MARS

# RELEVER LA TÊTE ET DIRE SA FIERTÉ D'ÊTRE FONCTIONNAIRE

Depuis le 9 mars, première journée de manifestations à l'appel des organisations de jeunesse soutenu par l'intersyndicale interprofessionnelle, les dates d'action se succèdent, répondant aux « concessions » en trompe-l'œil du gouvernement sur le projet de loi travail.

Les mobilisations ne faiblissent pas dans différents secteurs, les AG dans les universités se multiplient, une centaine de lycées sont bloqués et les appels à repousser ce projet s'amoncellent.

**UNE JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE**

La FSU est évidemment partie prenante de la construction de la journée interprofessionnelle d'action (grève et manifestations) du 31 mars. Parce que ce projet de loi est une attaque fron-

taile des droits des salarié-e-s de ce pays, parce qu'il aurait des conséquences sur les conditions d'emploi et de rémunérations dans la Fonction publique, parce qu'il est une entrave à l'avenir de la jeunesse.

Nos combats contre *Collège2016* et notre action pour la revalorisation de nos salaires et de nos carrières ne sont nullement contradictoires avec une participation massive à la grève du 31 mars et aux manifestations organisées sur l'ensemble du territoire. Au contraire, il s'agit bien d'un même combat pour une autre conception de la société, pour un autre partage des richesses, pour offrir des perspectives à la jeunesse, en particulier dans le domaine de la formation initiale et de l'insertion sociale et professionnelle.

**GRÈVE LE 31 MARS**

Être en grève jeudi 31 mars, être aux côtés des jeunes, des salariés, des sans-emploi et des retraités, c'est dire notre refus de la précarisation et de l'appauvrissement des 99 % de la population qui ne détiennent que la moitié de la richesse mondiale, c'est exprimer notre ambition pour le système éducatif et nos élèves, et c'est, bien sûr, clamer notre exigence d'une



© Thierry Nectoux

autre politique sociale, budgétaire et éducative. Soyons visibles dans les cortèges, avec notre carton rouge, nos badges et nos slogans. Le 31 doit être le rassemblement des forces sociales qui portent l'exigence d'une société juste, égalitaire, et humaine, et sont profondément attachées à la solidarité et au respect de toutes et tous, dans leur diversité.

Ne manquons pas ce rendez-vous qui nous rendra plus forts contre ceux qui veulent mettre l'École et ses personnels au pas, qui n'envisagent pas d'autre avenir que celui de la mainmise des puissants sur une société qu'ils fracturent et qu'ils étouffent.

Rendez-vous dans les AG d'établissements et dans la rue. ■ Roland Hubert



© Clément Martin

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE MIROIR, MON BEAU MIROIR...

Suite à l'invitation réservée aux seuls SNES-FSU, SE-UNSA et SGEN-CFDT le jeudi 24 mars pour discuter de la circulaire de rentrée 2016, le SNES-FSU avec l'intersyndicale du second degré a exprimé à la ministre les raisons de son refus d'y répondre.

Le choix du ministère de s'appuyer sur certains syndicats plutôt que d'autres, sans aucun critère objectif de représentativité, est symptomatique du traitement ces derniers mois des dossiers éducatifs concernant le second degré. Le SNES-FSU est consulté et écouté, ce qui permet de garder les apparences d'un soi-disant « dialogue social », mais ses propositions ne sont pas entendues ni prises en compte. En particulier, tout se passe comme s'il n'y avait pas une opposition déterminée des personnels à la réforme *Collège2016*.

**CIRCULAIRE INACCEPTABLE**

Le contenu du projet de circulaire est dans la droite ligne de la politique ministérielle des derniers mois, et même amplifie certains axes. La mise en place de la réforme du collège est longuement détaillée, elle s'appuierait sur un rapprochement des « cultures des enseignants du premier et du second degré ». Le projet de texte insiste sur le rôle du conseil pédagogique (évaluation des élèves), présente un nouveau

DNB en contradiction avec l'arrêté (la deuxième épreuve écrite porterait suivant les sessions sur deux des trois disciplines SPC, SVT, technologie). Il y aurait à la rentrée de nouveaux manuels en français, mathématiques et histoire-géographie, et en LV2 pour la Cinquième. Avec quels fonds ?

Dans la continuité de la réforme Chatel, le lycée voit notamment l'ouverture de la nouvelle option Informatique et culture numérique en Première, un focus sur la prise en charge par les enseignants et CPE de l'orientation en fin de Terminale, et la possibilité de jouer sur les affectations en Seconde jusqu'au retour des congés d'automne. S'ensuit enfin l'inventaire habituel de toutes les priorités, dont la rengaine sur les valeurs de la République.

**PRESCRIPTIONS HORS SOL**

Au final se pose la question plus générale de l'objet des circulaires de rentrée. Ces textes fleuves ne donnent aucune priorité dans les axes de travail, mais une avalanche de prescriptions



© Clément Martin

dont on sait bien qu'elles ne pourront être mises en œuvre. Ils prennent des allures de profession de foi de la « centrale », surplombante et déconnectée du terrain. Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU a fait le choix cette année, et contrai-

rement à ses habitudes, de ne pas s'engager dans un processus d'amélioration du projet avec le ministère : la conception même du texte serait à reprendre, ce qui n'était pas à l'ordre du jour proposé. ■ Valérie Sipahimalani

### Collège Camille-Guérin (Poitiers) dans l'action

Les associations de parents d'élèves FCPE et PEEP du collège Camille-Guérin, ainsi que l'ensemble des professeurs soutenus par les sections syndicales locales SNALC, SNEP-FSU, SNES-FSU ont organisé un rassemblement le lundi 7 mars dès 7 h 30 devant leur collège. Cette action avait pour but de dénoncer l'appauvrissement du collège prévu à la rentrée 2016 par la suppression des filières « bilangue » et « judo ». L'injustice est désormais pleinement vécue par les collégiens et les parents, alors que



© DR

les bilangues sont maintenues dans les collèges de Poitiers, et que d'autres sections sportives ouvrent. Les demandes d'audience auprès

du rectorat des parents et des enseignants datant, pour la plus ancienne, de plus d'un mois n'avaient toujours reçu aucune réponse. Un préavis de grève a été déposé pour la semaine suivante, toujours en attente d'une réponse de l'inspection d'académie de la Vienne.

### GIPA 2016

Le gouvernement a confirmé à la FSU que le décret et l'arrêté nécessaires au versement de la GIPA (indemnité dite « Garantie individuelle de pouvoir d'achat ») en 2016 seront prochainement publiés. La GIPA sera versée en 2016 aux agents qui ont perdu du pouvoir d'achat entre le 31/12/2011 et le 31/12/2015, la comparaison s'effectuant sur les traitements bruts. Le montant de la GIPA correspond à la perte évaluée.

### Collège Forcalquier : ils le disent au recteur

Suite à l'annonce de la venue du recteur d'Aix-Marseille à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence), le SNES-FSU départemental avait appelé à un rassemblement. Environ une quarantaine de collégiens venus de Banon, Sisteron, Oraison, Mont-d'Or, Giono, Sainte-Tulle, etc. étaient devant les grilles du collège pour faire du bruit et montrer leur opposition à la réforme des collèges. Le recteur est venu à leur rencontre pour s'entretenir dehors durant une vingtaine de minutes. Le message clair et simple lui a été adressé : « Après quatre jours de grève suivis et une manifestation nationale, nous déplorons toujours le manque de dialogue avec Madame la Ministre. Nous demandons l'abrogation de la réforme et la reprise des discussions avec les organisations syndicales ». « Le message sera transmis à Madame la Ministre, dès le lendemain », a-t-il affirmé. Ce rassemblement a prouvé que les collèges du département étaient nombreux à refuser cette réforme. Les enseignants ont pu montrer une fois de plus leur détermination.



© DR



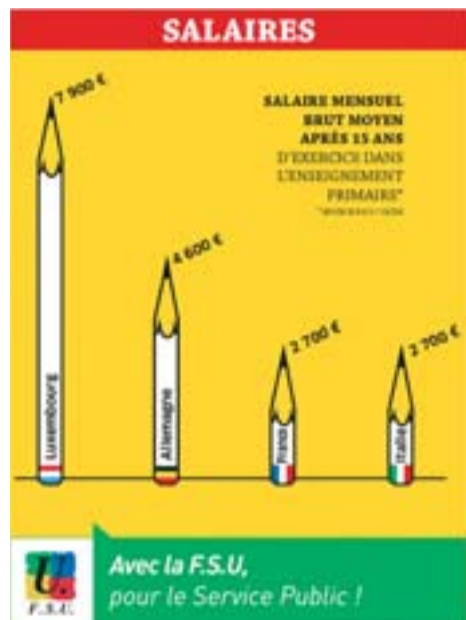
« N'essayez pas de devenir un homme qui a du succès » EINSTEIN

## SALAIRES DES FONCTIONNAIRES UN DÉGEL TIMIDE

Le 17 mars, le gouvernement a enfin annoncé la revalorisation du point d'indice gelé depuis 2010 : il progressera de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 puis de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

Après une période inédite de gel de la valeur du point pendant près de six années, tandis que la retenue pour pension augmente régulièrement, la perte de pouvoir d'achat de nos

traitements est conséquente. Pénalisante matériellement pour chacun d'entre nous, cette politique est néfaste pour la qualité du service public qui ne parvient pas à recruter les personnels qualifiés dont il a besoin. Le SNES et la FSU n'ont eu de cesse ces dernières années d'informer et de rechercher l'unité pour mobiliser sur cette question.



### OBTENIR LE RATTRAPAGE

La FSU, qui dans la négociation PPCR<sup>(1)</sup> a défendu une approche combinant la reconstruction de la grille indiciaire et la revalorisation du point, a arraché le principe d'un rendez-vous salarial au début de l'année 2016. La décision du gouvernement annoncée le 17 mars de revaloriser le point d'indice est le premier résultat des interventions syndicales. Elle constitue une rupture avec les choix qui ont prévalu jusque-là. Mais cette revalorisation est insuffisante pour répondre aux attentes et aux besoins.

La question du rattrapage est donc clairement posée, puisque les agents de la Fonction publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. L'évolution est néanmoins trop réduite y compris pour porter au niveau du



SMIC le minimum de traitement. Ainsi les assistants d'éducation n'en verront aucun effet : une indemnité différentielle leur sera versée afin de leur assurer la rémunération brute au niveau du SMIC. Cette indemnité sera réduite, mais le « net à payer » restera inchangé.

### AMÉLIORER NOS GRILLES

Le SNES-FSU poursuivra ses interventions sur les salaires. 1 % d'augmentation de la valeur du point sur l'ensemble de la Fonction publique représente seulement 11 % des moyens consacrés au « crédit impôt compétitivité emploi » en 2016, un

dispositif dont l'efficacité a été contredite par les faits. Par ailleurs, il est urgent que la ministre de l'Éducation nationale engage les concertations en vue de transposer sur les grilles indiciaires des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation les mesures du protocole PPCR dont le gouvernement a annoncé l'application, et qui pour la catégorie A s'échelonnent de 2017 à 2020. Le SNES-FSU veillera à ce que chacun voit sa situation améliorée.

■ Anne Féray

(1) PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations ; la négociation s'est achevée en juillet 2015.

## LOI TRAVAIL LES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS

Si le projet de loi vise d'abord à modifier le code du travail, les agents de la Fonction publique sont aussi affectés.

Les fonctionnaires sont appelés à se mobiliser par solidarité bien sûr mais aussi à cause des régressions qui pourraient être transposées au sein de leur statut. Le texte examiné par le Conseil des ministres du 24 mars, s'il diffère sur quelques points du premier avant-projet, respecte la « philosophie » de cette « réforme structurelle ». Il bouleverse le principe de faveur, qui veut qu'un accord local ne puisse qu'améliorer les dispositions générales. La loi de juillet 2010 sur le « dialogue social » dans la Fonction publique est construite sur cette même logique aujourd'hui attaquée, qui dispose que les accords « locaux » visent à transposer les accords validés au niveau national et ne peuvent qu'en améliorer les dispositions.

Faire primer les accords locaux dans la Fonction publique conduirait à renforcer encore les arbitrages locaux déjà encouragés dans le cadre de l'autonomie qui se met en place. Cela risque de fragiliser encore un peu plus l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès au service public ou celles des agents entre eux.

### VIGILANCE SUR NOS STATUTS

Par ailleurs, nombre de règles inscrites dans le statut sont la transposition de dispositions du code du travail, auquel nous avons parfois recours en matière de temps de pause ou de repos. Soulignons en outre que le projet de loi crée le Compte personnel d'activité (CPA) pour l'ensemble des salariés. L'enjeu mis en évidence par certaines confédérations syndicales de savoir si ce compte sera porteur de droits nouveaux est de première importance pour les agents de la Fonction publique. Le projet de loi prévoit en effet d'habiliter le gouvernement à le définir par la voie des ordonnances dans la Fonction publique sans même que la moindre concertation n'ait eu lieu. C'est bien l'insistance de la FSU qui a conduit le Premier ministre à reconnaître que le statut des fonctionnaires obligeait à une approche spécifique. Au côté de la jeunesse et des autres salariés, nous avons toutes les raisons d'être très nombreux dans la grève et les manifestations du 31 mars.

■ A. F.

## STATUT DES FONCTIONNAIRES QUELLE COHÉRENCE ?

Alors que le projet de loi « déontologie » est encore en cours d'examen au Parlement, divers projets de loi ajoutent aux modifications envisagées.



Le projet de loi « égalité-citoyenneté » en fait partie. Après les attentats de janvier 2015, le gouvernement a retenu diverses mesures à l'occasion des comités interministériels « égalité-citoyenneté ». S'agissant de la Fonction publique, la question de son « ouverture à la diversité » est posée. Ainsi, le gouvernement entend assouplir les conditions d'inscription aux troisièmes concours, recrutements externes ouverts sans condition de diplôme aux personnes disposant d'une certaine expérience professionnelle sous contrat de droit

privé, et inscrire les périodes d'apprentissage dans la durée requise. Il propose en outre que 10 % des recrutements en catégorie B, en principe ouverts aux bacheliers, puissent être proposés par contrat aux jeunes réputés détenir un niveau bac, la titularisation intervenant à l'issue d'une période de formation en alternance. Le gouvernement ouvrirait ainsi une nouvelle voie dérogatoire au concours, au prétexte de lutter contre les mécanismes de reproduction sociale.

### FAIRE ENTENDRE NOS PROPOSITIONS

L'absence de concertation avec les fédérations représentatives, contradictoire avec le discours gouvernemental, débouche aujourd'hui sur des mesures problématiques. Et le gouvernement ignore les propositions dont les syndicats sont porteurs. Suite aux protestations, il admet que la présentation du projet de loi ne saurait clore le sujet. La FSU entend bien défendre son mandat de prérecrutements parmi un ensemble de mesures (reconnaissance dans la rémunération de l'exercice professionnel antérieur, prolongation possible des contrats d'AED au-delà de six ans...). Répondre aux besoins de qualification des agents de l'État exige de permettre aux jeunes des familles populaires de poursuivre leurs études dans des conditions débouchant sur la réussite aux concours.

■ A. F.



© Clément Martin

“ Les profs travaillent entre quinze et vingt-quatre heures par semaine, et uniquement six mois dans l'année. ”  
Nicolas Sarkozy, 8 mars 2016

41 heures

Une étude de l'Insee de 2010 détaille la répartition du temps de travail des professeurs. Ainsi, sur vingt heures en moyenne passées avec les élèves (dont dix-neuf d'enseignement), les profs passent plus de vingt et une heures à préparer leurs cours, corriger leurs copies, effectuer de la documentation, etc. Depuis, les prescriptions et la multiplication des réunions diverses ont encore alourdi la baraque !

350 000

Nicolas Sarkozy souhaite la suppression de « 300 000 à 350 000 postes » de fonctionnaires au cours du prochain quinquennat.





## ÉDITO

# L'INTRA IMPACTÉ PAR LA RÉFORME DU COLLÈGE

**E**n dépit de la lutte menée par les personnels avec le SNES, le SNEP et le SNUEP, la réforme des collèges aura des conséquences sur la phase intra du mouvement 2016.

Les créations d'emplois sont à la fois minorées par la crise de recrutement et absorbées par la hausse démographique en lycée et de la réforme du collège. Elles sont donc largement insuffisantes. Dans le cadre de la réforme du collège, les recteurs ont mis en œuvre des stratégies différentes : transfert de moyens des lycées vers les collèges pour amortir le choc de la réforme ou restriction des moyens alloués aux collèges. En tout état de cause, cela signifie suppressions de postes, mesures de carte scolaire et multiplications des postes à compléments de service, en particulier dans les disciplines les plus touchées par la réforme.

La phase intra sera donc difficile dans de nombreuses académies et de nombreuses disciplines. Dans un tel contexte, la formulation des vœux, leur pertinence, leur ordre, les effets sur le barème, vont être d'autant plus importants pour obtenir la mutation que vous souhaitez. Cette publication nationale, les publications académiques et les élu-e-s du SNES, du SNEP et du SNUEP vous y aideront. Par leur connaissance du terrain, leur expérience, leur présence majoritaire dans les commissions paritaires, nos élu-e-s sont les mieux à même de vous conseiller efficacement. Partout, ils agissent pour préserver l'intérêt des collègues, les garanties collectives et l'unicité des règles du mouvement, et pour garantir la transparence des opérations de mutation.



**Xavier Marand**  
secrétaire général adjoint  
SNES-FSU



**Polo Lemonnier**  
secrétaire national  
SNEP-FSU



**Nicolas Duveau**  
secrétaire général  
SNUEP-FSU



**Lionel Millot**  
secrétaire national  
SNES-FSU

**N'HÉSITEZ PAS  
À LES CONTACTER !**

## POUR UN RETOUR À UN MOUVEMENT NATIONAL EN UN SEUL TEMPS

**Nous promouvons l'idée de mobilité choisie et volontaire**, dans l'équité de traitement et la transparence des opérations, selon des critères lisibles et quantifiables : c'est un moteur important de satisfaction individuelle et d'efficacité professionnelle, qui permettent de libérer les énergies et les initiatives, de construire le travail d'équipe et renforcer le service public. À rebours de l'idée de soumission accrue à des hiérarchies locales renforcées, nous affirmons que l'on ne peut enseigner sous leur férule, ni travailler en équipe si les solidarités collectives sont amoindries. À cet égard, il faut, pour assurer la relève des générations et répondre aux besoins mal couverts ou non couverts du service public (remplacement, quartiers difficiles, zones isolées...), planifier les recrutements nécessaires et favoriser le volontariat pour les postes non attractifs par un plan d'ensemble équilibré.

**La construction d'un nouveau mouvement national est essentielle** : il est seul capable, nourri par l'implantation de nombreux postes et des recrutements suffisants, dans un cadre paritaire rénové et renforcé, de conjuguer les intérêts des personnels et du service public, en garantissant une couverture équitable des besoins des académies, une meilleure satisfaction des vœux des personnels grâce à une plus grande mobilité, l'équité et l'égalité de traitement pour tous, par le respect de l'exigence de transparence.

**Dans ce but, nous exigeons des améliorations** du système actuel pour lesquelles nous faisons prévaloir les principes que nous revendiquons pour un mouvement national reconstruit :

- ▶ développer les stratégies de continuité entre les actuelles phases inter et intra-académiques pour

lutter contre la mutation en aveugle (développement du vœu préférentiel et des dispositifs de protection, amélioration des conditions de réintégration, limitation maximale du profilage des postes...) ;

- ▶ rééquilibrage des barèmes et prise en compte de la réalité et de la diversité des situations individuelles et familiales ;
- ▶ contrôle paritaire rénové et renforcé à tous les niveaux de la définition des besoins des académies, de la répartition des moyens, de leur implantation en postes et de leur utilisation.

**Un mouvement de mutation de qualité est possible** à condition de nourrir une ambition forte pour le service public et le système éducatif, de respecter les personnels, leurs aspirations et leur volonté d'exercer pleinement le métier qu'ils ont choisi.

# POUR LE DROIT DE MUTER



## DEMANDES

Plusieurs demandes sont possibles selon votre situation et vos choix personnels :

### ► Convenance personnelle

#### ► Rapprochement de conjoints (RC)

Sont reconnus « conjoints » par l'administration les agents marié-e-s, pacsé-e-s ou qui ont un enfant reconnu par les deux parents (au plus tard le 1/09/2015), ou ayant un enfant à naître, reconnu par anticipation par les deux parents (en règle générale au plus tard le 01/01/2016). Le « conjoint » doit exercer une activité professionnelle ou être inscrit comme demandeur d'emploi après cessation d'une activité professionnelle.

En règle générale, les entrants dans l'académie ne peuvent se prévaloir d'une demande de RC que si celle-ci a déjà été obtenue à l'inter.

La demande de RC est bonifiée mais impose des contraintes sur les vœux : voir publications académiques.

#### ► Résidence de l'enfant (RRE)

Il faut avoir soit la garde conjointe ou alternée d'au moins un enfant de moins de 18 ans au 1/09/2016 par décision de justice, soit en avoir seul-e la charge.

Dans le premier cas, les vœux doivent faciliter l'alternance de la résidence de l'enfant ou les droits d'hébergement et de visite en cas de garde conjointe ou alternée. Dans le second cas, la mutation doit améliorer ses conditions de vie (facilités de garde, proximité de la famille...). Cette demande est bonifiée mais impose des contraintes sur les vœux : voir publications académiques.

#### ► Mutation simultanée (MS)

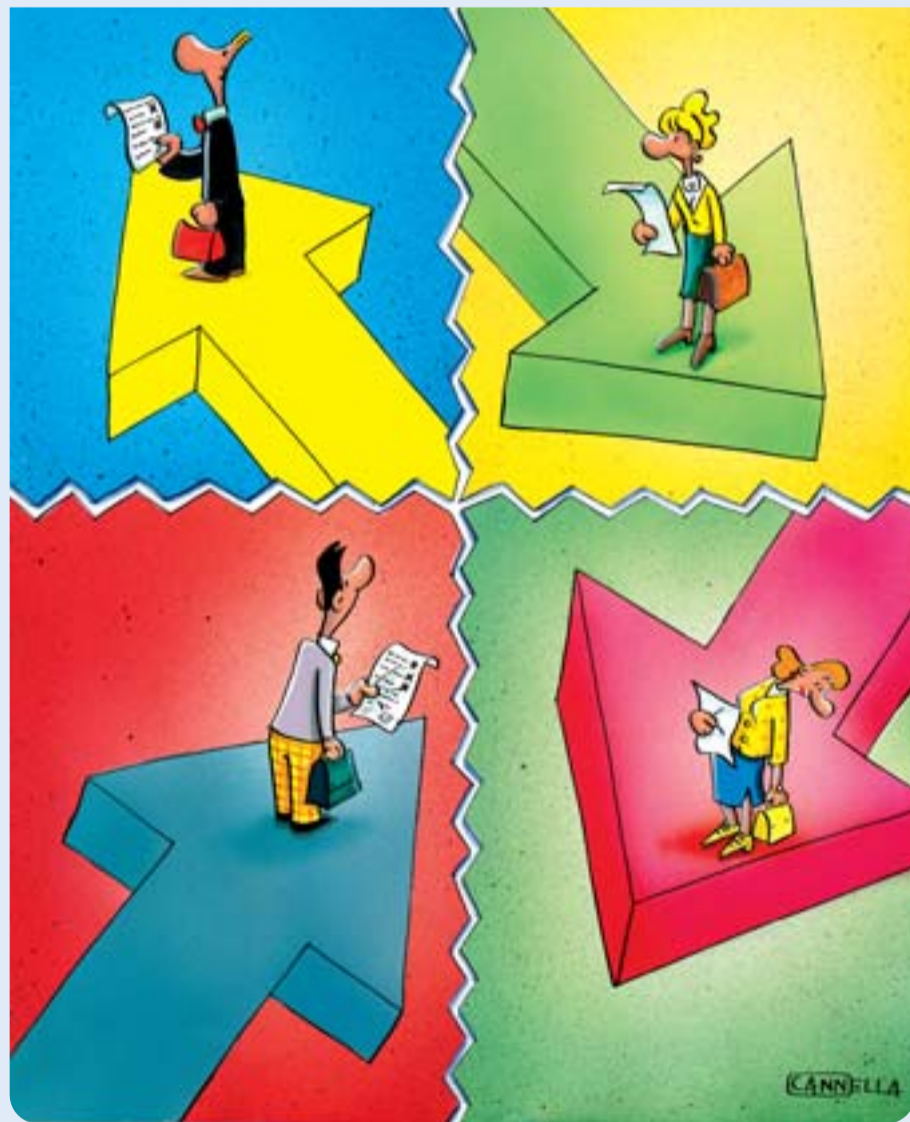
Cette demande, si elle existe dans l'académie, ne peut se faire qu'avec un autre enseignant du second degré, un CPE ou un CO-Psy. Elle permet d'être affecté-e-s dans le même département mais ne peut concerner que deux stagiaires ou deux titulaires (un stagiaire ex-titulaire second degré enseignant, CPE ou CO-Psy est traité comme un titulaire). Les vœux doivent être identiques et formulés dans le même ordre, y compris si vous appartenez à des corps différents du second degré (ex. : certifié et PLP). Dans le cas de non-conjoints, elle n'est généralement pas bonifiée.

#### ► Handicap

Vous ou votre conjoint-e devez être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) ou avoir un enfant reconnu handicapé ou malade.

Une bonification peut être attribuée sur certains vœux par le recteur après avis du médecin conseiller technique du recteur et après examen en GT. Par ailleurs, certaines académies prennent aussi en compte les situations sociales.

Contactez impérativement votre section académique.



## LE BARÈME, POUR L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ET LA TRANSPARENCE

### ► Un outil de gestion pour l'administration

Le barème permet un classement des demandeurs selon un ensemble de critères quantifiés et objectifs prenant en compte la situation de carrière, administrative, familiale, les choix individuels. Il indique à l'administration comment elle doit traiter chacun en fonction de règles communes qui doivent s'appliquer à tous.

### ► Un outil de contrôle pour les élus des personnels

Le barème permet de vérifier la régularité des actes de gestion opérés par l'administration, d'établir la transparence des opérations et de combattre les tentatives de passe-droits.

### ► Un garde-fou contre l'arbitraire

S'affranchir du barème, c'est laisser le champ libre à l'arbitraire, créer des passe-droits, ôter ainsi à d'autres collègues toute possibilité de muter. Seul le respect d'un barème équilibré, s'appliquant à tous, permet d'éviter que les mutations soient subordonnées à des critères subjectifs, variables, non transparents : avis d'un chef d'établissement, « mérite », docilité...

### ► Nos revendications : garantir à tous un traitement équitable par des barèmes améliorés, à l'inter et à l'intra

Le barème doit évoluer pour mieux prendre en compte, de manière plus progressive, la réalité des situations et pour laisser la part la plus réduite possible aux critères ultimes (tel l'âge). Il ne doit pas « survaloriser » certains choix ou situations, opposer situations familiales et stratégies individuelles, stabilité des équipes pédagogiques et désir – au moment où on le choisit – de changer de région ou d'établissement. La progressivité des éléments chiffrés doit permettre à chaque collègue qui le souhaite d'espérer obtenir une mutation dans un délai raisonnable.

Enfin, sa continuité doit être un point d'appui pour permettre l'élaboration de stratégies personnelles de mutation à moyen terme.

## PARTICIPANTS

### ► Participants obligatoires

- Tous les entrants dans l'académie par le mouvement inter général. Les collègues affectés sur un poste spécifique national ne participent pas. Attention : la discipline de mouvement à l'intra est impérativement identique à celle de l'inter (éco-gestion, sciences physiques, SII).
- Tous les stagiaires ex-titulaires enseignants (premier et second degré), CPE, CO-Psy ne pouvant être maintenus sur leur poste.
- Tous les personnels en mesure de carte scolaire pour la rentrée 2016 (voir p. III).
- Tous les personnels de l'académie devant ou voulant impérativement réintégrer un poste de second degré actuellement en disponibilité, congé, affectation sur PACD ou PALD, affectés dans le supérieur, détachés comme ATER, affectés en formation continue (après concours réservé ou examen professionnel) dont le poste est supprimé.
- Les candidats aux fonctions d'ATER pour la première fois, afin d'obtenir une affectation en zone de remplacement.

### ► Participants volontaires

- Les titulaires d'un poste dans l'académie souhaitant changer d'affectation.
- Les titulaires affectés dans le supérieur (PRAG ou PRCE) dans l'académie souhaitant retrouver un poste second degré.
- Les titulaires détachés par le recteur de l'académie comme ATER, souhaitant retrouver un poste second degré.
- Les personnels de l'académie demandant une réintégration conditionnelle.

## VŒUX

En règle générale, les recteurs ont fixé à 20 le nombre de vœux possibles. De leur formulation dépendent les bonifications auxquelles vous pouvez prétendre. Vous pouvez demander :

### ► Un poste en établissement

Vos vœux peuvent porter sur un établissement précis, une commune, un groupe de communes, un département ou l'académie. Les vœux, autres qu'un établissement précis, peuvent porter sur tout type d'établissement, un ou plusieurs types d'établissement.

### ► Un poste en zone de remplacement

Vos vœux peuvent porter sur une ZR précise (ZRE), toute ZR d'un département (ZRD) ou toute ZR de l'académie (ZRA). L'affectation pour l'année scolaire 2016-2017 sera réalisée lors de la phase d'ajustement selon un calendrier et une procédure décidés par le recteur.

### ► Un poste spécifique académique (SPEA) : voir bas de page.

## SPEA

Ce sont des postes nécessitant des compétences particulières.

Dans la majorité des académies, un GT examine les candidatures sur la base des avis de l'inspection.

La fiche syndicale, accompagnée du dossier si nécessaire, est le principal outil permettant aux élus de vous défendre.

Selon les académies, l'affectation sur un poste spécifique peut entraîner l'annulation des autres vœux intra.



## Vérification du barème calculé par le rectorat

Le barème figurant sur le formulaire de confirmation n'est pas le barème calculé par le rectorat. Corrigez-le si nécessaire en rouge.

Les barèmes calculés par le rectorat sont affichés sur I-Prof une dizaine de jours avant le GT académique de vérification des barèmes (voir calendrier rectoral). Consultez-le car c'est le seul moment de contestation possible. En cas de désaccord, contactez votre section académique avant de le contester par écrit. Envoyez un double à votre section académique.

Après le GT de vérification, les barèmes arrêtés par le recteur sont, en règle générale, de nouveau affichés durant une courte et ultime période d'appel. Il est ensuite impossible de faire corriger des erreurs.



## MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Les restrictions budgétaires frappant le second degré et les suppressions massives de postes sont à l'origine d'un record historique de réaffectations par « mesure de carte scolaire » ces dernières années. La mise en place de la réforme des collèges poursuit cette logique de suppressions de postes fragilisant, en particulier, l'enseignement des langues anciennes et des langues vivantes, l'anglais excepté. Les informations venant des académies montrent les difficultés grandissantes que suscitent ces réaffectations. Lorsque la lutte collective n'a pas permis de sauver un poste, il est essentiel de bien connaître ses droits.



### ► Qui est touché ?

Le personnel volontaire ou, à défaut, celui qui a la plus faible ancienneté de poste. À égalité, le départage se fait sur le plus faible nombre d'enfants et, enfin, le plus jeune.

### ► Les modalités de réaffectation

La participation à l'intra est obligatoire. La formulation de certains vœux dans un ordre pré-défini est obligatoire. Ils sont alors bonifiés. Ils peuvent être formulés à n'importe quel rang de la demande. En cas d'affectation sur l'un des vœux bonifiés, l'ancienneté de poste acquise jusqu'alors est conservée. Il existe en général une priorité de retour sur l'ancien poste, illimitée dans le temps.

### ► Titulaire d'un poste en établissement

Vœux à formuler : ancien établissement, commune et département correspondants. La recherche d'un poste de réaffectation se fait prioritairement dans la commune la plus proche, le même type de poste (collège ou lycée) étant privilégié. Seuls les agrégés peuvent ne demander que des lycées.

### ► Titulaire d'un poste de remplacement

Vœux à formuler : ancienne ZR, ZR limitrophes, ZRD.

## VOTRE DEMANDE

Les règles et le calendrier des opérations ne sont pas identiques dans toutes les académies. Consultez nos publications académiques et le site du rectorat.

### ► Par Internet i-Prof/SIAM

- Tous les collègues mutés ou affectés à l'inter 2016 doivent se connecter au serveur de leur académie d'origine.
- Saisie à partir du 14 mars selon le calendrier rectoral sur [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam).
- L'accès se fait avec :
  - le compte utilisateur : initiale du prénom accolée au nom (ex : cdupont pour Chantal Dupont) ;
  - le mot de passe : votre NUMEN (sauf si vous l'avez déjà modifié).

Si votre code d'accès est inopérant, contactez immédiatement le rectorat d'arrivée.

### ► Vérification des éléments personnels pris en compte

Avant de saisir vos vœux, vérifiez (et si nécessaire complétez ou corrigez) les éléments individuels, administratifs et familiaux pris en compte dans la rubrique « consultez votre dossier et calculez votre barème ».

### ► Formulaire de confirmation de demande

Vérifiez-le entièrement. Rectifiez toute erreur en rouge, y compris les vœux si vous pensez devoir les modifier. Ajoutez toutes les pièces justificatives nécessaires, cochez-les sur la liste et indiquez-en le nombre.

Le dossier, complété et signé, est à remettre à votre chef d'établissement (sauf en cas de disponibilité) qui doit attester la présence des pièces justificatives et compléter, s'il y a lieu, la rubrique « Éducation prioritaire ». C'est lui qui transmet ce dossier au rectorat si vous demandez un poste dans votre académie. Dans tous les autres cas, vous devez renvoyer vous-même le dossier au rectorat.

► Pour tous les collègues détachés à l'étranger, les CPE et les CO-Psy affectés à Mayotte ou en Nouvelle-Calédonie, les personnels affectés à Wallis-et-Futuna ainsi que ceux mis à disposition de la Polynésie française qui ne parviennent pas à se connecter à I-Prof/SIAM, il est vivement conseillé de prendre l'attache du bureau du mouvement de la DPE de l'académie dans laquelle vous avez été affecté à l'inter afin de voir comment régler le problème. Contactez également le secteur Hors de France du SNES : [hdf@sn.es.edu](mailto:hdf@sn.es.edu).



© Olivier Teyraud

## COMPLÉMENTS DE SERVICE

L'augmentation de la part des heures supplémentaires dans les DGH et la gestion à l'heure près de ces dotations provoquent une inflation de compléments de service (dans un ou deux autres établissements). Partout, nous luttons pour en limiter le nombre et pour que soient créés un maximum de postes complets.

Dans une majorité d'académies, nous avons obtenu que la règle appliquée pour désigner le collègue touché par une mesure de carte scolaire soit également utilisée pour désigner le collègue concerné par le complément de service (voir publications académiques).

Rappel : le décret 2014-940 prévoit l'attribution d'une décharge de service en cas d'affectation sur deux établissements de communes différentes ou sur trois établissements.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les rectorats ne réclament aucune pièce manquante. Les pièces à fournir et la date de prise en compte des situations familiales ne sont pas les mêmes dans toutes les académies : consultez impérativement la circulaire rectorale et nos publications académiques.

Que vous ayez participé à l'inter ou non, vous devez justifier toutes les situations ouvrant droit à bonification par des pièces jointes au formulaire de confirmation ou au dossier papier sur lesquels figure la liste des pièces justificatives exigées.

### ► PACS

Attention ! Les collègues pacsés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 doivent impérativement fournir une attestation de dépôt de déclaration fiscale commune (revenus 2015) délivrée par leur centre des impôts (son absence entraînera l'annulation de la mutation inter par le ministère). Consultez la circulaire rectorale pour connaître les délais accordés pour l'envoi de cette pièce.

Les collègues pacsés en 2014, n'ayant pas fait une déclaration commune des revenus 2014, doivent fournir une déclaration sur l'honneur d'engagement à faire une déclaration commune des revenus 2015.



## ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP)

Depuis la rentrée 2015, la carte de l'éducation prioritaire a connu une refonte d'ensemble : construction d'un double périmètre (REP et REP+) révisé tous les quatre ans avec accompagnement des sorties du dispositif, pondération des heures d'enseignement dans les établissements REP+ et augmentation significative des indemnités. Cependant, nous dénonçons le manque de transparence dans le classement des établissements et l'insuffisance du nombre d'établissements classés REP+.

► Dans les établissements REP+, certains chefs d'établissement zélés ont tenté d'imposer des réunions pour « compenser » (sic !) la réduction de service résultant de l'application de la pondération. Nous avons à chaque fois obtenu l'intervention du ministère afin que les équipes soient bien maîtres de ce temps libéré.

► La gestion des mutations pour ces établissements devrait relever désormais, à l'exception de quelques postes, du mouvement général. Mais certains recteurs ont décidé de maintenir un avis du chef d'établissement pour l'affectation dans ces établissements : nous combattons ces dispositifs de profilage déguisé.

► Le ministère a décidé d'augmenter la bonification de sortie après cinq ans d'exercice en REP+. Un tel système a depuis longtemps montré sa nocivité : il accélère la « rotation » et la déstabilisation des équipes dans les établissements difficiles, tout en contribuant fortement à enrayer la fluidité des mutations pour tous. Dans le cadre d'une amélioration réelle des conditions de travail en REP+/REP, nous revendiquons un niveau modéré pour ces bonifications de sortie afin d'allier la nécessaire stabilité des équipes et une meilleure fluidité générale des mutations.

Nous nous félicitons de la pondération de 1,1 accordée aux collègues exerçant en REP+ et de l'augmentation des indemnités. Nous dénonçons la logique de bonification de sortie déjà à l'œuvre avec les APV. Nous regrettons enfin que rien ne soit fait sur le terrain de l'amélioration des conditions d'études des élèves, sur le nombre d'élèves dans les classes, sur les créations de postes de CPE, d'infirmières, de surveillants, d'assistantes sociales, des agents. L'éducation prioritaire mérite mieux !

## ■ Demande tardive, modification ou annulation de demande

Voir nos publications académiques pour connaître les modalités arrêtées par le recteur si vous devez faire ce type de demande après le retour de votre formulaire de confirmation.

# 36 000

C'est le nombre de demandeurs de mutations à l'inter dont plus de 30 000 au mouvement général.

## ■ Précautions

- Gardez une photocopie du formulaire de confirmation (ou du dossier papier) signé par le chef d'établissement, du bordereau des pièces justificatives ainsi que des pièces elles-mêmes.
- Joignez un double de tous ces documents à votre fiche syndicale de suivi individuel.

## ■ Stagiaires

Vous avez obtenu une académie à l'inter. Vous devez maintenant participer à l'intra pour obtenir un poste. Comme à l'inter, vous êtes soumis aux mêmes règles que les titulaires.



## AFFECTATIONS

### Le barème pour classer et élaborer le projet de mouvement

- Pour chaque candidat, les vœux sont examinés dans l'ordre où ils ont été formulés et l'affectation doit se faire dans le vœu de meilleur rang possible ; dès qu'un vœu est satisfait, les suivants sont ignorés.
- Les collègues concourant sur un même poste sont départagés au barème sur le(s) vœu(x) incluant ce poste, quel que soit le rang auquel ils ont formulé ce ou ces vœux dans leur demande.
- Les personnels déjà en poste dans l'académie (établissement ou ZR) restent sur leur poste si aucun de leurs vœux ne peut être satisfait. Les participants obligatoires dont aucun vœu n'a pu être satisfait sont soumis à la procédure d'extension de vœux.

### Les affectations s'effectuent selon une procédure précise

- Dans une première étape, les collègues sont affectés sur les postes vacants avant mouvement ou libérés par le mouvement. Cette première étape détermine la barre d'entrée dans chaque département.
- Dans une deuxième étape, à l'intérieur de chaque département, l'administration répartit tous ceux qui ont été affectés sur un vœu département, y compris en extension, en fonction de leurs vœux antérieurs internes au département et de leurs barèmes.
- Dans une troisième étape, on recherche des mutations internes au département ou à une commune entre des candidats affectés dans l'une des étapes précédentes et des candidats déjà en poste dans le département ou la commune.

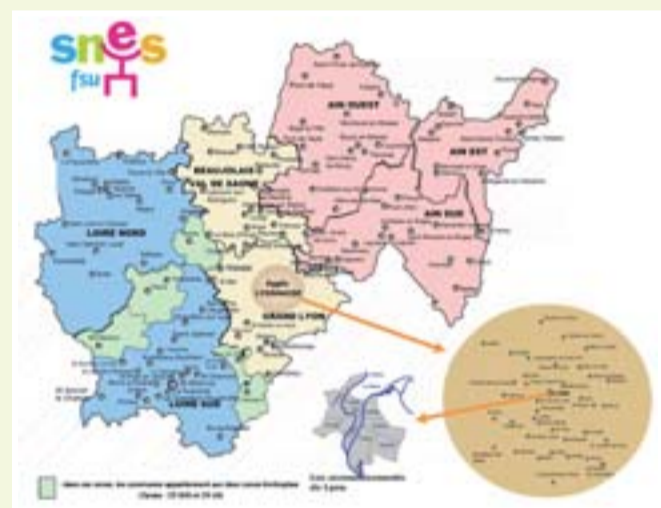
**Cette étape permet des mutations supplémentaires** (appelées mutations « intra ») : cette nouvelle affectation n'est possible que si elle ne « dégrade » pas (par rapport à ses vœux antérieurs) la situation du collègue entré dans le département.

En commission, le rôle des élus est, à chaque étape, de vérifier que les affectations sont faites dans le respect des règles et du barème, d'améliorer les affectations projetées et de proposer des mutations supplémentaires, toujours dans le respect du barème.

## AFFECTATION SUR ZR

### Qu'est-ce qu'être TZR ?

Les TZR sont des professeurs ou des CPE, titulaires à titre définitif d'un poste en zone de remplacement (ZR), comme d'autres d'un poste en établissement. Chaque année, ils peuvent effectuer un remplacement à l'année et/ou des remplacements de courte et moyenne durée.



Comme titulaires, ils sont soumis aux mêmes obligations, droits et statuts que les personnels de leur corps. Les missions des TZR sont définies par le décret n° 99-823 du 17 septembre 1999 et la note de service n° 99-152 du 7 octobre 1999.

### Un enjeu primordial : l'arrêté d'affectation et l'établissement de rattachement

Nommé sur ZR lors du mouvement intra, votre arrêté d'affectation à

titre définitif doit comporter la zone sur laquelle vous êtes affecté ainsi que votre établissement de rattachement à l'intérieur de celle-ci (article 3 du décret du 17 septembre 1999). Notre action a permis que l'attribution de l'établissement de rattachement soit définitive. Quelques rectorats tentent encore de s'affranchir de cet article. La plupart des rectorats désignent l'établissement de rattachement lors des groupes de travail de la phase d'ajustement.

Le chef de cet établissement est votre supérieur hiérarchique. L'ensemble des actes de gestion (transmission des arrêtés, évaluation...) relève de cet établissement.

### Formulation des « préférences »

Les conditions d'affectation annuelle des TZR dans leur zone sont définies rectoralement. En règle générale, les collègues demandant une ZR peuvent indiquer leur « préférence », soit pour des remplacements de courte et moyenne durée, soit pour un remplacement à l'année. Dans ce dernier cas, ils peuvent formuler cinq « préférences », à l'intérieur de chaque zone : établissement, commune ou groupe de communes avec choix possible d'un type d'établissement. Renseignez-vous auprès de votre section académique et n'oubliez pas de remplir une fiche syndicale.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP demandent que cette phase dite « d'ajustement » soit une véritable étape du mouvement, « déconnectée » de l'intra avec :

- calendrier de saisie différent de celui de l'intra ;
- formulation et confirmation de vœux (et non pas de « préférences ») ;
- possibilité de panachage : remplacement à l'année (AFA) et remplacement de courte et moyenne durée ;
- application d'un barème national pour ces affectations.

## Frais de changement de résidence

### Mutations inter

Se reporter au « Spécial mutations 2016 » (supplément à L'US n° 756), page 25.

### Mutations intra

Voir : [www.snes.edu/Installation-logement-demenagement,17828.html#remboursements](http://www.snes.edu/Installation-logement-demenagement,17828.html#remboursements)

## L'extension

Le rectorat définit une table d'extension qui, en fonction du premier vœu formulé, ajoute à la demande des vœux implicites portant sur les départements de l'académie (poste fixe puis ZR). Chacun de ces vœux est affecté du plus petit barème des vœux exprimés, diminué, en règle générale, des bonifications attachées à un vœu spécifique (bonifications stagiaires, agrégés demandant des lycées...) et, depuis trois ans, des bonifications pour rapprochement de résidence de l'enfant (RRE) et mutation simultanée entre conjoints (MS).

## FICHE SYNDICALE



Document essentiel à vos élus pour suivre chaque dossier individuel et pouvoir intervenir.

Accompagnée des copies des documents justificatifs et des éléments complémentaires que vous jugerez utiles, elle leur est indispensable pour :

- vérifier et compléter les informations enregistrées par l'administration afin de faire valoir tous vos droits dans le respect des règles communes ;
- faire rectifier des erreurs et faire prendre en compte des oublis ;
- faire prendre en compte des éléments complémentaires, toujours dans le strict respect des règles communes ;
- peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable en s'appuyant sur des situations individuelles et faire avancer nos demandes d'amélioration pour tous ;
- mieux informer chacun de ses résultats.

## RÔLE DES ÉLUS

### Un énorme travail, pour vérifier, corriger, améliorer

Après le contrôle des vœux et barèmes, le travail des élus est de vérifier l'intégralité du projet de mouvement transmis par l'administration, le corriger si nécessaire pour rétablir chaque demandeur dans ses droits, et rechercher les améliorations possibles dans le strict respect des règles communes.

### Un projet nécessairement incertain

De très nombreux paramètres entrent dans la réalisation concrète du mouvement, opérée par l'outil informatique de l'administration. La complexité et la variabilité de ces paramètres interdisent de considérer comme définitif et abouti tout projet informatique : volume des postes mis au mouvement et poids relatif des postes profilés, nombre des mesures de carte scolaire, équilibre entre postes en établissement et postes de remplacement, « équilibre » du barème académique...

De plus, le fonctionnement du logiciel, par ailleurs très performant, génère une série d'erreurs : le constat établi depuis longtemps est qu'il « oublie » d'affecter, en nombre variable, des collègues qui auraient dû obtenir satisfaction (on les nomme « candidats cachés ») et que les réaffectations après mesure de carte scolaire doivent être retravaillées « à la main », la règle de réaffectation n'étant pas respectée.

Enfin, certaines données administratives évoluent chaque année : état des postes, départs à la retraite, reports de titularisation, détachements en cours... La prise en compte de demandes tardives ou d'annulations demandées par les collègues dans le respect du calendrier fixé peut également modifier les choses.

### Le travail préparatoire

Le travail préparatoire sur le projet de l'administration requiert du temps et une maîtrise parfaite des règles du mouvement. Les élus du SNES, du SNEP et du SNUEP effectuent un contrôle systématique de la totalité du projet transmis par l'administration. Ils vérifient d'abord la réalité des postes mis au mouvement et s'assurent, grâce aux documents obtenus lors des CT académiques et départementaux, qu'aucun ne manque. Ils contrôlent ensuite l'intégralité des affectations proposées, conformément aux principes du mouvement. Ils corrigent le projet, afin que tout collègue lésé soit rétabli dans son droit. Ils recherchent enfin toutes les améliorations, dans le strict respect des vœux et barèmes de chacun : améliorations qualitatives (meilleur rang de vœux...) et quantitatives (mutations supplémentaires dites « intra-commune » et « intra-département »). C'est ce travail précis et exhaustif qui garantit à chaque demandeur que l'égalité de traitement est respectée.



En commission

L'examen du projet de mouvement est mené de manière contradictoire en commission. Les résultats sont ensuite arrêtés par le recteur. Dans les commissions, l'argumentation des élus du SNES, du SNEP et du SNUEP est déterminante et leur efficacité est reconnue. L'expérience montre que les corrections et améliorations peuvent concerner plus du quart des demandeurs dans une discipline. C'est de cet examen contradictoire qui assure la transparence dont voudrait s'exonérer l'administration au titre de « l'adaptation du profil » ou de la « gestion ». Le SNES, le SNEP, le SNUEP et leurs élus sont résolus à continuer d'exercer le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés.

## 1992

C'est le nombre d'élus académiques de la FSU à travers ses trois syndicats, le SNES, le SNEP, le SNUEP.

## Les règles de l'intra sont définies par les recteurs

Nous vous donnons ici les règles générales. Pour connaître avec précision toutes celles de votre académie, consultez impérativement nos brochures et nos sites académiques ainsi que les circulaires rectorales.



« La nature fait les hommes semblables, la vie les rend différents » CONFUCIUS

MGEN

## DES CHANGEMENTS IMPORTANTS

**Le groupe MGEN applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 une nouvelle politique d'offre et de tarifications, décidée en assemblée générale en avril dernier sans réelle information préalable des adhérents et sans débat contradictoire.**

Bon nombre d'adhérents MGEN se tournent aujourd'hui vers le SNES-FSU pour faire remonter leur mécontentement et/ou leur incompréhension par rapport au mode de calcul de leur cotisation. Chaque adhérent a pu lire dans un courrier type reçu en novembre-décembre que la mutuelle avait décidé de faire évoluer son offre globale historique en une gamme d'offres « pour mieux répondre aux attentes et à la diversité des besoins de ses adhérents ». L'argument d'une couverture complémentaire plus diversifiée avec quatre offres (Initiale, Référence, Équilibre et Intégrale) peut séduire certains collègues : les plus jeunes qui ne voient pas forcément l'intérêt de payer une cotisation élevée alors qu'ils s'estiment en bonne santé, ceux qui sont confrontés à des dépassements d'honoraires importants...

Mais en proposant quatre options qui ne couvrent pas les mêmes prestations et en instaurant une tarification à l'âge (avec huit tranches pour les actifs et deux pour les retraités), la MGEN s'éloigne du principe de solidarité horizontale et intergénérationnelle qui caractérisait jusqu'à une adhésion à une mutuelle plutôt qu'à une compagnie d'assurance privée.

### DÉCISIONS SANS EXPLICATIONS

Le choix entre les quatre offres est pour l'instant limité aux nouveaux cotisants car les anciens ont automatiquement « basculé » vers Référence (ou Initiale pour les moins de 30 ans). Ils pourront éventuellement changer d'offre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (à titre exceptionnel car les nouveaux statuts imposent une ancienneté minimale de 24 mois dans une offre avant d'en changer).

Chaque adhérent a également reçu son échéancier de cotisations 2016. Mais beaucoup nous disent avoir contacté la MGEN pour protester contre l'augmentation ou demander des explications dans le nouveau mode de calcul. Cela confirme le manque d'information préalable des adhérents avant la prise de décision. Le n° 298 de *Valeurs Mutualistes* donne toutefois quelques éclairages parcellaires. Pour les actifs, il convient de retenir que la cotisation est désormais calculée sur l'ensemble des revenus salariaux déclarés au fisc en 2014. Les collègues à temps partiel en 2014 qui sont à temps complet en



2016 sont gagnants. Mais il y a aussi des perdants qui ont tout intérêt à signaler à leur section départementale MGEN un changement significatif dans leur situation (congé, passage à temps partiel) pour obtenir une correction de leur cotisation. ■ Monique Daune

SEGPA

## UNE STRUCTURE FRAGILISÉE

**La réforme du collège impacte la SEGPA en termes de moyens et d'organisation. Les textes publiés fin 2015 alignent ses horaires sur ceux du collège réformé et prônent l'inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires.**



cier de la marge prévue par la réforme (2 h 45 à la rentrée 2016, article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015), il n'annonce aucun rappel de cette obligation aux académies. Or sur le terrain, la dotation allouée aux SEGPA ne comprend souvent aucune marge horaire professeur. Au niveau académique, il est conseillé aux établissements de puiser dans les heures d'ateliers, donc de retrancher des emplois du temps des élèves des heures qui leur sont dues ou de regrouper les élèves dans des divisions aux effectifs plus chargés sur les heures d'atelier. Quoi qu'il en soit, ce sont les élèves qui feront les frais du non-financement de cette mesure pour les SEGPA. Contrairement aux dires du ministère, l'alignement des horaires de la SEGPA sur ceux du collège n'amène donc aucun « renforcement » des moyens.

### OBTENIR DES AVANCÉES

Aucun engagement non plus n'a été pris pour faire respecter le droit pour les enseignants de « construire les progressions et les projets d'enseignement adaptés aux élèves » comme le prévoit la circulaire. Aux inquiétudes et interrogations légitimes des collègues enseignants, relayées par le SNES et la FSU, le ministère fait le choix du discours convenu et creux. Le déni qui leur est opposé motive la poursuite des mobilisations pour l'abrogation de *Collège2016* dans la perspective d'une autre réforme du collège. Voir l'échange de courriers entre la FSU et le ministère : [www.snes.edu/SEGPA-le-ministere-cautionne-les-derives-academiques.html](http://www.snes.edu/SEGPA-le-ministere-cautionne-les-derives-academiques.html).

■ Fabienne Sentex, Vincent Bellegueulle

La préparation de la rentrée 2016 a donné lieu à de nombreux dysfonctionnements. Dans ce contexte, la FSU a interpellé la ministre sur l'application des textes. La réponse du cabinet est un bel exercice de style. Aucun engagement à mettre fin aux dérives n'est pris.

Le ministère se présente comme le défenseur de la structure SEGPA. Il n'interroge pas la pertinence de l'inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires, ni surtout sa faisabilité concrète, et se garde bien de la remettre en cause.

Sur les moyens, le ministère botte en touche. S'il confirme que les SEGPA doivent bénéfi-

NOUVELLES RÉGIONS

## VERS UNE LOGIQUE DE FUSION

**Après les élections de décembre, les treize Régions métropolitaines deviennent une réalité. L'administration de l'Éducation nationale adapte ses structures, les exécutifs élus prennent leurs premières mesures.**

Le 10 décembre le décret instituant des régions académiques est paru : si les académies subsistent sans changement de frontières, à chaque Région correspond un recteur de région académique. La gestion des personnels (mutations intra, notation, avancement...) reste du ressort des académies, les recteurs de région académique deviennent responsables des relations avec la Région, mais aussi des mutualisations de services interacadémiques. Une circulaire, parue le 4 mars, précise cela et confirme les inquiétudes que le SNES et la FSU avaient exprimées en votant contre le projet de décret.

### RÉGIONS ACADÉMIQUES

En effet, faire de la région académique un niveau supérieur à celui de la circonscription académique, en ouvrant sans cadre national toutes les possibilités de services interacadémiques voire interrégionaux, reprend une logique de fusion que le gouvernement prétendait avoir écartée. L'objectif d'adaptation à la nouvelle donne régionale est largement dépassé. L'académie peut être remise en cause comme structure d'organisation et la structure des services déconcentrés du ministère laissée aux bons soins de choix locaux. De plus, les conséquences peuvent être importantes pour les personnels travaillant dans les rectorats en leur imposant des mutations géographiques ou fonctionnelles. Cela risque évi-

demment de compliquer les relations entre les enseignants et une administration rectorale de plus en plus exsangue.

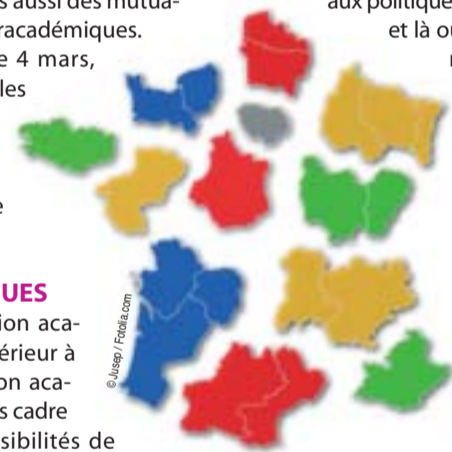
### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les élus sont dans la phase de préparation des budgets régionaux 2017. Les premières déclarations confirment que les moyens accordés aux politiques publiques vont diminuer, et là où la majorité a changé, les nouveaux élus accusent

classiquement les précédents d'avoir laissé une situation catastrophique !

En ce qui concerne les politiques en faveur des lycées, il est encore difficile d'apprécier ce qui est prévu, cependant les Régions Auvergne, Rhône-Alpes et Île-de-France se sont livrées à des déclarations fracassantes

sur la sécurité (portiques anti-armes, et tests salivaires pour détecter les fumeurs de cannabis). Toutes les Régions, quelle que soit leur majorité, rivalisent de professions de foi en faveur de l'apprentissage pour atteindre l'objectif gouvernemental de 500 000 apprentis. La réforme territoriale et la réforme de l'État ont donné au niveau régional une importance accrue. Le SNES-FSU suit ce qui se met en place avec beaucoup d'attention et organisera avec les personnels les interventions nécessaires. ■ Michel Galin



### Connectés la nuit

La part des 12-17 ans ayant un smartphone a bondi de 59 % en 2014 à 87 % en 2015, selon le baromètre du numérique publié par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc). Des chercheurs établissent un lien entre écrans et sommeil. Les élèves s'endorment de plus en plus tard : 30 % des élèves de Quatrième trouveraient le sommeil après 23 heures en semaine. Ils sont de plus en plus nombreux devant un écran avant de s'endormir, pour jouer, regarder des vidéos, envoyer des messages, aller sur les réseaux sociaux... même si la lecture reste encore la plus fréquente avant d'éteindre la lumière. Et 26 % de ces collégiens gardent leur mobile allumé la nuit.

La dette de sommeil concerne 30 % des adolescents. Un mauvais sommeil peut avoir un impact au niveau psychique (anxiété, dépression) et cognitif (concentration, apprentissage...).

### Tweet



### Île-de-France : gratuité pour le privé

La présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, a annoncé un plan de 120 millions d'économies sur les crédits de fonctionnement. Elle prévoit ainsi une diminution des subventions pour le logement « très » social... Mais elle envisage de rétablir la gratuité des livres pour les lycéens de l'enseignement privé. Évidemment ce ne sont pas dans les communes où la population est la plus pauvre que se trouvent les lycées privés de la Région (six lycées privés à Versailles, un à Montreuil).



« Il n'y a qu'une maxime absolue, c'est qu'il n'y a rien d'absolu » AUGUSTE COMTE

## BILAN DE LA RÉFORME DU LYCÉE

## LES DES SONT PIPÉS !

En décembre dernier, le ministère a ouvert des discussions sur « le bilan des réformes du lycée », tout en annonçant qu'elles ne pourraient déboucher que sur d'éventuels ajustements techniques à la marge.

Il n'est ainsi nullement question de mettre à plat la réforme Chatel du lycée. Bien au contraire ! Si les réunions auxquelles les organisations syndicales sont conviées depuis décembre 2015 permettent de poser les problèmes, l'objectif officiel de trouver à tout prix des « points de convergence » ferme le débat et les possibilités de changement. À quoi servent ces réunions ? On peut légitimement se poser la question quand les faits viennent contredire les discours ! Par exemple, quand transparaît au détour des échanges la volonté de réduire l'offre optionnelle afin d'améliorer l'identification des séries, le ministère annonce de son côté la généralisation d'une option ICN (Informatique et création numérique) dans toutes les classes de Première des séries générales !

## UN BILAN ORIENTÉ

Devant le choix des relevés de conclusions, on voit clairement poindre d'autres motivations. La réforme « aurait permis (ou incité) le travail en équipes pédagogiques, et la valorisation de l'oral et de la participation active pour les élèves. Cependant, il faut poursuivre cet effort, et aller vers davantage de projets... Synthèse d'autant plus étonnante que les différentes enquêtes d'où qu'elles viennent pointent les difficultés de mise en œuvre des différents dispositifs comme, entre autres, l'accompagnement personnalisé. Il faudrait



aussi tendre vers un allègement de la pression du baccalauréat sur la scolarité, est-il affirmé ailleurs... Mais tout en conservant le principe des évaluations en cours d'année...

Très clairement, le ministère voit dans le lycée la continuité du collège tel qu'il deviendrait avec la réforme de 2016. Les principes d'autonomie et d'enveloppes horaires globalisées, pour les effectifs réduits comme pour les langues vivantes, ne sont jamais remis en cause. Dans ces conditions, il n'est pas envisageable de se voir associé à ce bilan de la réforme du lycée dont les conclusions semblent prédéterminées. Pour toutes ces raisons, l'inter-syndicale réunie contre la réforme du collège a suspendu sa participation aux réunions depuis le 25 janvier dernier. Elle continue cependant à interroger le ministère sur le choix des thématiques et le SNES-FSU ne s'interdit pas d'intervenir plus directement sous la forme de contributions écrites.

■ Claire Guéville

## INTER 2016

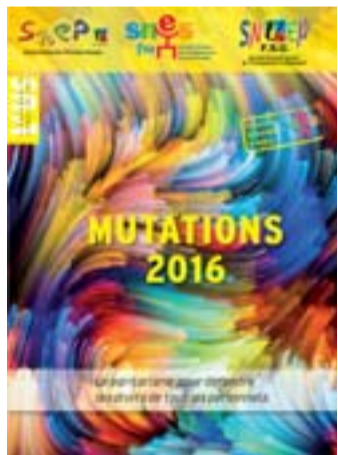
## LE SNES-FSU NE LAISSE RIEN PASSER !

Comme chaque année, le projet de mouvement inter 2016 du ministère comportait des erreurs, comme par exemple des différences de barèmes entre ceux validés en GT académiques et ceux pris en compte pour le mouvement lui-même.

Le travail minutieux des commissaires paritaires du SNES-FSU a permis de les mettre en évidence. Soucieux du respect de l'égalité de traitement, nos élus ont exigé du ministère de les corriger et d'en tirer toutes les conséquences. Faute d'y être parvenu au terme des commissions, le SNES-FSU a obtenu que les situations soient réétudiées et qu'un ultime groupe de travail soit réuni au ministère une semaine plus tard afin de rétablir tous les candidats dans leurs droits.

## NOUS... ET LES AUTRES

Le SNES-FSU a été la seule organisation syndicale à faire cette demande, certaines organisations n'ayant d'autre activité que de siéger et de prendre des notes afin de communiquer des résultats au-delà de leurs syndiqués, le SGEN-CFDT allant même jusqu'à ne pas comprendre nos interventions et déclarant qu'ils avaient une totale confiance en leur employeur !



Par ailleurs, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont œuvré à ce qu'un plus grand nombre de collègues obtiennent satisfaction, dans le respect du barème, en demandant des ouvertures de capacités d'accueil supplémentaires. Chaque fois que le ministère y a répondu favorablement, cela a permis à davantage de collègues d'obtenir leur mutation. Les erreurs constatées ne touchent pas la majorité des candidats, mais leurs conséquences sur le projet de mouvement diffusé par le ministère sont nombreuses. Les cafouillages observés cette année en témoignent et sont un argument supplémentaire contre cette diffusion.

Fidèle à ses engagements et ses mandats, le SNES-FSU continuera à veiller à ce que les règles soient appliquées de manière identique à l'ensemble des candidats et continuera à se battre contre la diffusion du projet par le ministère.

■ Lionel Millot

## CO-PSY CORPS EN CONSTRUCTION

Alors que le MEN envisageait un report de la parution du décret de création du corps des psychologues de l'EN, la FSU a pesé de tout son poids pour que les travaux reprennent au plus vite.

Le 10 mars, le GT14 s'est donc réuni afin d'étudier le référentiel de compétences et de connaissances. La version stabilisée vient de nous parvenir. Structuré en cinq parties, celui-ci traite des compétences et connaissances communes aux deux spécialités (premier et second degré), puis des spécificités de chacune, et enfin définit les compétences particulières nécessaires pour les directeurs de CIO.

## AU CŒUR DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Les missions des psychologues de l'EN dans le second degré sont maintenant bien cadrées, et devraient permettre d'éviter l'empilement exponentiel de missions ces dernières années, élargissant leurs activités en tous sens et tendant à les repousser aux marges de l'école. Pour autant, le travail n'est pas terminé. Il faut que le référentiel de formation ainsi que le décret paraissent avant septembre 2016 afin que le nouveau concours puisse être organisé au premier semestre 2017. En outre, la formation doit déboucher sur une certification spécifique pour chacune des deux spécialités, comprendre de réels contenus de formation avec un volume horaire suffisant. Ceci suppose que des moyens conséquents soient dégagés et que le potentiel des centres de formation soit préservé.



Les actuelles discussions dans le cadre du PPCR, et leurs implications sur une reconstruction de carrière avec la création d'un troisième grade, en particulier pour les directeurs de CIO, doit concerner le nouveau corps.

L'injustice faite aux CO-Psy, privés de hors-classe, doit être réparée. Il faut que les collègues actuellement au 11<sup>e</sup> échelon depuis plus de six ans puissent en bénéficier avant leur départ en retraite. Le SNES-FSU a réalisé un modèle de lettre dont les collègues peuvent s'inspirer pour écrire à la ministre : <https://www.snes.edu/La-Hors-classe-pour-les-conseillers-eres-d-orientation-psychologues-Une-urgence.html>.

■ Marie-Agnès Monnier

## PERSONNELS CONTRACTUELS EN GRETA LA SITUATION DEMEURE PRECAIRE

Les personnels contractuels sont nombreux dans les GRETA et la réouverture du concours CPIF était attendue comme une opportunité de titularisation.

La situation dans les GRETA est très hétérogène quant aux possibilités de préparer ce concours. Néanmoins, de nombreux candidats ont été reçus et sont confrontés à un choix difficile au regard des contraintes en vigueur dans les GRETA. Les personnels administratifs ne peuvent avoir que des contractuels à temps partiel limité à 70 %. Quelques rectorats parviennent néanmoins à titulariser leurs personnels tant enseignants qu'administratifs sur leurs postes GRETA comme à Amiens ou à Lille, faisant ainsi la démonstration de leur volonté de défendre le service public de la formation continue des adultes tout en garantissant la promotion de ses agents. On assiste hélas plus fréquemment aux départs contraints des agents administratifs lauréats du concours vers les établissements voués à la formation initiale.

## DES SOLUTIONS EXISTENT

D'autres sont basculés vers les missions de la MLDS, alors que les personnels enseignants et CFC sont facilement titularisés sur leurs postes. Des personnels choisissent aussi d'intégrer un EPLE afin d'améliorer leurs conditions de travail et de mobilité en se rapprochant de leur domicile par exemple. L'article 37 du projet de loi « travail » vise à permettre de nouveau l'accès



au CDI en « neutralisant » l'article 6 bis de la loi 84-16 pour les contractuels des GRETA.

En même temps, il confirme que du point de vue du ministère, les GRETA doivent fonctionner avec une majorité de personnels contractuels. Pour la FSU, la solution pour pérenniser la situation des personnels GRETA passe par un plan de titularisation. Les moyens existent par la loi de sécurisation des parcours professionnels qui permet à l'État de puiser dans les fonds de la formation professionnelle pour assurer des formations de qualité de service public.

Le SNES et la FSU seront très vigilants, notamment dans le cadre des fusions des GRETA sur l'ensemble du territoire.

■ Philippe Gaudry

## Lycée Albert-Londres (Presles, dans l'Allier) : mobilisation contre la baisse de la DGH



Rassemblement réussi, conseil d'administration boycotté dans l'unité professeurs-parents-élèves, demande de rendez-vous au rectorat pour exiger que

les moyens nécessaires ne soient pas retirés, la mobilisation s'amplifie au lycée Albert-Londres de Presles (académie de Clermont). « Cette baisse implique une réduction des heures d'enseignement alors que deux classes, une en Première et une en Terminale, vont être ouvertes à la prochaine rentrée. La proposition du proviseur pour gérer cette pénurie d'heures d'enseignement s'est faite sans concertation, soulignaient les différents représentants. Et les conséquences nous inquiètent : suppression de tous les dédoublements de LVI en Première et Terminale ES, S, STMG, STI2D ; réduction horaire des TP de SVT sciences physiques de Première S de 2 heures à 1 h 30, etc. » Le SNES-FSU est partie prenante et soutient cette action. Une situation qui se reproduit dans bon nombre d'établissements.

5,9 %

C'est la proportion en France des salariés travaillant moins de 20 heures par rapport au nombre total d'emplois. Ce rapport est de 12,4 % en Allemagne et de 12,7 % au Royaume-Uni en raison de la multiplication des mini-jobs.

## Bretagne : recul pour les manuels scolaires

Bien qu'il n'y ait pas eu de changement de majorité, le conseil régional remet en question ses choix antérieurs de financement des manuels scolaires. Il supprime le chèque livre mis en place depuis plusieurs années, ainsi que l'expérimentation de la gratuité totale dans certains lycées. Seules « les familles qui en ont le plus besoin » pourront se voir attribuer une aide via les fonds sociaux. La FSU Bretagne appelle les représentants des personnels, des parents et des élèves à manifester leur mécontentement.



« Le meilleur gouvernement est celui où il y a le moins d'hommes inutiles » VOLTAIRE

CONGRÈS ACADÉMIQUE

# POITIERS NE RENTRE PAS DANS LES ORDRES

**Le congrès académique de Poitiers s'est tenu dans un lieu exceptionnel : l'Abbaye aux Dames de Saintes. Aucune entorse à la laïcité pour autant, dans cette abbaye désormais dédiée à la musique et aux associations ! Pas de retraite non plus, les participants ont même pu paraître iconoclastes.**

Dans ce magnifique bâtiment historique transformé en cité de la musique, et pouvant accueillir conférences et autres colloques, une quarantaine de délégués ont participé, sur deux jours, aux travaux du congrès. Des travaux riches et sérieux, avec des rapporteurs qui ont parfaitement orchestré les partitions des quatre thèmes, tout en osant des propositions audacieuses.

**PAS ORTHODOXES**

Deux exemples : dans le thème 1, considérant la perte horaire dans toutes les disciplines qu'ont subie les élèves suite aux réformes en primaire, en collège et lycée, le congrès poite-

du du SNEP et de la CGT Educ' Action, présents au congrès.

Dans ce même thème, une discussion nourrie témoignant des inquiétudes quant à la diffusion et la transmission des informations a permis de mettre en évidence « le manque de relais d'une parole syndicale dans des établissements dépourvus de S1 ». Tout comme la refonte des Régions a amené les congressistes à s'interroger sur l'adaptation des échelons du SNES-FSU à ces nouvelles grandes Régions. Va-t-on également, à l'image des « super-recteurs », vers la création d'un échelon supérieur chapeautant plusieurs sections académiques ?

**ANCIENS ET NOVICES**

La question n'a pas été tranchée dans l'attente du mode de fonctionnement des nouvelles Régions, mais la concentration inéluctable des services dans les nouvelles capitales régionales donne à s'interroger sur le rôle des S2 et S3. Comme pour beaucoup de congrès qui se sont tenus en pleine journée d'action, les participants ont rejoint le cortège de manifestants du 9 mars. Ils étaient plus de 500 dans les rues de la ville charentaise. Un record de participation qui ne dit pas s'il tenait du miracle fruit d'un sérieux renfort des « pensionnaires » de l'Abbaye aux Dames. Enfin, à tout seigneur tout honneur, la féminisation a pris toute sa place dans les débats. Comment pouvait-il en être autrement en un tel lieu !

Le congrès s'est achevé sur la désignation de la délégation pour le congrès national. Elle comptera cinq militants pour lesquels ce sera une grande première !

■ Magali Espinasse, Thierry Pétrault



vin propose de « rattraper le temps perdu en ajoutant une année supplémentaire ». Ce lycée pour tous en quatre ans « permettrait d'approfondir les apprentissages et de réussir le passage dans le supérieur ».

Dans le thème 4, Poitiers propose aux autres académies de « s'inspirer de son expérience d'union FSU-CGT, qui s'est traduite dans les urnes mais aussi dans les actes ». Le S3 en a fait un bilan positif, sous le regard des camarades

**LES 50 ANS DU SNES FÊTÉS À GRENOBLE**

Le nouveau SNES a 50 ans ! Combien parmi les militant-e-s qui « font » le SNES-FSU aujourd'hui le savent ? Combien connaissent l'histoire de ce demi-siècle de luttes, de réflexion, de débats, de conflits et de moments conviviaux ? Combien peuvent imaginer à quel point cette fusion de deux syndicats était porteuse à la fois d'espoir, de convictions et d'un message pour les générations qui allaient se succéder dans ce militantisme si particulier qui caractérise notre syndicat ?

Les éditions Adapt ont publié un livre de photographies à l'occasion de cet anniversaire avec la volonté d'évoquer des souvenirs pour celles et ceux qui ont vécu les événements choisis au fil de notre histoire commune, de comprendre, par des flashes en images, comment nos idées se sont développées. Comment nos revendications ont été construites et comment elles ont évolué dans le souci constant de l'unité, de la défense de nos métiers, de la démocratisation de l'accès de toutes et tous les jeunes aux savoirs et aux qualifications.

Un grand merci aux militant-e-s qui ont participé à la rédaction de cet « album de famille ». Faisons le pari que vous y retrouverez leur plaisir et leur émotion à l'évocation des événements qui ont façonné le SNES-FSU qui doit rester LE syndicat des personnels du second degré, à la hauteur des aspirations portées par ses fondateurs.

Frédérique Rolet, Roland Hubert  
Cosecrétaires généraux



## APRÈS LE 10 MARS LES RETRAITÉS CONTINUENT L'ACTION

À l'appel de l'intersyndicale des retraités (UCR-CGT, FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFC-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRAP), les retraités ont manifesté sous des formes diverses dans toute la France.

Autour de revendications : le pouvoir d'achat attaqué par l'augmentation de la fiscalité spécifique aux retraités, par le poids grandissant des dépenses contraintes, notamment en matière de santé, et par l'absence d'une véritable revalorisation des pensions et retraites.

**AVEC LES JEUNES ET LES SALARIÉS**

Les retraités de l'Éducation nationale ont, aussi, vu leur cotisation MGEN augmenter en janvier, baissant ainsi le montant de leur pension, ce que la revalorisation de 0,1 % au 1<sup>er</sup> octobre 2015 n'a pas compensé ! Cette journée s'inscrit dans le sillage des actions initiées par l'intersyndicale depuis la manifestation de juin 2014 (20 000 manifestants à Paris), le dépôt de 100 000 cartes pétitions à l'Élysée le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Réussite de cette journée : partout des mobilisations plus importantes que d'habitude, manifestations souvent précédées par des distributions de tracts sur les marchés, des audiences et la présence, parfois, de retraités de l'UNSA.

La presse locale a largement rendu compte de la journée du 10 mars qui s'inscrivait aussi dans les mobilisations contre le projet de loi sur le code du travail auxquelles les retraités ont participé les 9 et 17 mars. Participation légitime parce que le combat des retraités ne saurait ignorer celui des actifs, non seulement par solidarité, mais aussi parce que les retraités ont leur mot à dire sur le projet de destruction du code du travail, les atteintes au code de la Fonction publique, les attaques contre les acquis sociaux. Ils seront présents dans les initiatives prévues,

notamment les 24 et 31 mars, et la réunion de l'intersyndicale des retraités, le 25 mars, devra définir les suites de l'action car les revendications des retraités demeurent. Ils renouvelleront la demande d'audience à M. Sapin restée jusqu'à maintenant sans réponse.

Les représentants retraités FSU sont mandatés pour que l'accès aux soins figure aussi dans la future plate-forme d'autant plus que la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement – déjà bien insuffisante – se fait attendre malgré l'annonce de la revalorisation toute relative de l'APA au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Loi sur le code du travail, pouvoir d'achat des retraités et des actifs : la communauté d'intérêt des salariés, des jeunes et des retraités a rarement été si patente.

■ Marylène Cahouet



**Débats chez les CPE**

Reportée suite aux événements de novembre, cette rencontre ouverte à tous les CPE aura lieu le 24 mai à Paris. Le matin, les sociologues Anne Barrère et Valérie Becquet nous présenteront leurs recherches et la question de l'engagement des jeunes sera mise en débat. De plus en plus invitée à s'engager en signe d'adhésion aux valeurs républicaines, la jeunesse, souvent taxée d'individualisme, est-elle en mal d'engagement ? Notre réflexion abordera aussi la question de l'action éducative des CPE, notamment la formation citoyenne. L'après-midi sera consacrée aux questions revendicatives : carrières, salaires, missions, formation, moyens. Autant d'éclairages syndicaux pour mieux comprendre les enjeux pour le métier et pour les personnels. Inscrivez-vous auprès de votre section académique (la demande d'absence pour stage syndical est à déposer avant le 24 avril). Venez nombreux !

**Attentats en Belgique**

Le SNES-FSU est bouleversé par les événements tragiques qui se sont produits à Bruxelles le mardi 22 mars. Il a fait part de sa solidarité et son soutien aux victimes de ces attentats meurtriers, à leurs familles et à leurs proches. En ces moments douloureux, les pensées vont également à l'ensemble des personnels qui travaillent au secrétariat de l'Internationale de l'éducation comme à celui du Comité syndical européen de l'éducation, dont les sièges se trouvent dans la capitale européenne.

« Soyez assurés de notre solidarité face à ces attentats qui constituent autant d'attaques contre les valeurs de démocratie, d'égalité et de liberté » a transmis le secrétariat général aux responsables des deux organisations syndicales.

**72 millions...**

La pauvreté et la marginalisation ont pour conséquence la non-scolarisation de plus de 72 millions d'enfants dans le monde.

**L'Internationale de l'éducation à l'ONU**

Les délégations de l'IE et d'autres fédérations syndicales internationales ont commencé la semaine dernière leur travail lors de la 60<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. La délégation syndicale présente à New York est composée de 150 femmes dirigeantes syndicales issues de 34 pays du monde, un nombre sans précédent. Le thème prioritaire de la CSW60 est « L'autonomisation des femmes et le lien avec le développement durable » ; et le thème examiné est « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ».



# PETITES ANNONCES

SNES-FSU / PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs  
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

## LOCATIONS

**Berlin, Charlottenburg**, loue F2, 420 €/sem., cmouriaux@yahoo.fr

**Corse Sud Conca**, GR 20, 10 min mer et rivière, loue maison village, 4/5 personnes. Tél. 06 07 10 52 22

**Paris, Montmartre**, loue toutes périodes, 2 pièces : 360 €/sem. ou 60 € la nuit. Tél. 06 74 57 11 58, mariegal155@yahoo.fr

**Sète**, studio-cabine 2-3 personnes, 25 m<sup>2</sup> + terrain sur mer, ascenseur, 16-23 juillet, 450 €/semaine. Tél. 06 85 81 85 60

**Sicile**, bord de mer, loue maison, 5 couchages. Tél. 04 94 13 01 42

**Venise, Rome, Florence** centre, particulier loue appartements. Tél. 04 73 33 55 95

**(66) Banuyls**, 100 m plage, T3, confort, 4 personnes, toutes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

**(17390) La Tremblade, Ronce**, coll. loue maison, confort, 4 personnes, jardin clos, commerces, marché, 100 m plage. Tél. 06 82 74 52 73

**Espagne, Torrevieja**, coll. loue F2, plage proche. Tél. 07 81 54 14 80, gautat@hotmail.com

**Drôme provençale**, charme et nature dans village de Mirabel, loue, toutes saisons, petits mas 2/4 à 6 personnes, tout confort, calme, beau parc, tennis, piscine chauffée, avril-octobre, prox. tous commerces, documentation sur demande. Tél. 04 75 27 13 26, site : www.les-mirabelles.com

**Grèce**, coll. loue appartement, été, site : bit.ly/21gsu5r. Tél. 06 51 55 61 15

## LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :

– un circuit découverte dans le **sud des États-Unis**, aux sources de la musique noire et country, été 2016 ;

– un circuit en **Ouzbékistan** ;

– un circuit de randonnées dans les **îles grecques** (de Santorin et d'Amorgos) en avril.

Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70, chicokids@gmail.com

**Avignon**, stage de théâtre, week-end de l'Ascension, jeudi 5 au dimanche 8 mai. Impro et prise de parole en public. Tous niveaux. La Fabrique du Comédien : www.stage-theatre.com

## IMMOBILIER

**(64) Biarritz**, T2 à vendre, r.d.c., 42 m<sup>2</sup>, bon état, petit jardin, dans petite copropriété, proche commerces, 20 min à pied des plages, c.v., séjour, chambre, cuisine, s.d.b., toilettes indépendantes, petit débarras, environ 55 € charges/mois, idéal pour pied-à-terre, 180 000 euros, henritvs@aol.com

**ADAPT**  
N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

### Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine. Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin et Christine Dezamaud-Dandine, coédition Adapt/Vuibert, 2014, 192 p., 25 euros.



### Histoire de la conquête spatiale

Imaginée par les écrivains et réalisée par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver. Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant. Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'écarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes.

• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 euros.

### Enseignement de l'histoire. Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquiescer les clés pour comprendre le monde actuel ?

• Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt/SNES, 2016, 126 p., 12 euros.



### BON DE COMMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

**MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)**

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 – avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (+ 3 euros de port) ou à commander sur notre site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## C'est quoi une meilleure assurance vie ?

- 4... 5...
- ...
- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.
- Ah?... Fallait me demander.
- Pourquoi ? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.
- Faut que ça rapporte surtout...
- Justement ! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne... En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre. Allez ! On accélère !



### ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

3 bonnes raisons d'y croire : un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

À SAVOIR : Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI ? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. Parnasse-MAIF - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

**50 ANS**  
50 ans en images  
Un album de famille ?  
Une histoire en étapes photographiques ?

C'est un peu des deux !  
Ce livre original dans sa démarche fixe les repères pour la mise en place et l'évaluation de nos revendications.  
Les plus anciens et retrouveront des souvenirs et les plus jeunes des éclairements.

Tous le liront avec plaisir !

Prix de vente : 25 €



L'Université Syndicaliste n° 761 du 26 mars 2016, le mensuel du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00.  
Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Thierry Pétraud – Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – Publicité : GMF (p. 2), MAIF (p. 8) – Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0118 S 06386 – ISSN n° 0751-5839 – Dépôt légal à parution.